

□ Entrée en 1ère année de formation initiale (L1)

Le recrutement des candidats à l'ENSA VT s'effectue en 2 phases :

- **Première phase** : présélection à partir du dossier scolaire du candidat renseigné sur APB, DAP et/ou Etudes en France.
- **Deuxième phase** : audition des candidats sélectionnés lors de la première phase (environ 500 candidats) sur la base du questionnaire de motivation rempli sur APB ou du complément de dossier pour les candidats hors métropole.

(Droits de préinscription : 37 euros (19 euros pour les candidats boursiers sur envoi du justificatif de bourse) non remboursables si le candidat n'est pas retenu).

1ère phase - Etude du dossier scolaire : différents cas de figure

I- Les élèves de terminale

A - Etudiants en cours d'obtention d'un [bac français \(terminales générales, technologiques ou professionnelles\)](#) ou [d'un diplôme d'accès aux études universitaires, passé en France ou à l'étranger en 2016/2017](#)

(Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Islande, Liechtenstein, Norvège)

Pour tous ces candidats, français ou étrangers, les demandes d'inscription en 1ère année s'effectuent exclusivement sur le portail internet [Admission Post-bac \(APB\)](#) (chaque année, du 20 janvier au 20 mars)

Notes prises en compte pour la présélection des candidats

Bacs généraux :

Le classement est fondé sur la moyenne des notes disponibles obtenues :

- aux épreuves anticipées du baccalauréat en français (oral et écrit), sciences (ES, L) ;
- aux trois trimestres de première et au premier trimestre de terminale en : mathématiques, physique, français, histoire et géographie, langue vivante 1 ; philosophie ; spécialité pour chaque type de bac ;
- à l'option : "art" en S, ES et L.

Bacs technologiques :

Le classement est fondé sur la moyenne des notes disponibles obtenues :

- aux épreuves anticipées du baccalauréat : français (oral et écrit) et spécialité ;
- aux trois trimestres de première et au premier trimestre de terminale en mathématiques, physique, français, histoire et géographie, langue vivante 1 ; philo ; spécialité ;
- « design et arts appliqués » en STD2A, et « architecture et construction » en STI2D.

Bacs professionnels :

Le classement est fondé sur la moyenne des notes disponibles obtenues :

- aux trois trimestres de première et au premier trimestre de terminale en mathématiques, français, histoire et géographie, langue vivante 1 ; spécialité.

II – les Bacheliers et/ou étudiants en cours de formation post-bac (en réorientation)

Quelle que soit l'année d'obtention de leur diplôme, les titulaires du bac (ou diplôme équivalent) âgés de moins de 26 ans, souhaitant démarrer ou reprendre des études en 1^{ère} année relèvent de la procédure d'inscription sur APB.

Pour les candidats ayant déjà obtenu leur baccalauréat, il est retenu la moyenne aux épreuves du baccalauréat dans les disciplines précédemment citées selon les spécialités et la moyenne des semestres validés si le candidat poursuit des études dans l'enseignement supérieur.

Certains candidats déjà titulaires du bac ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur, poursuivant des études de l'enseignement supérieur ou justifiant d'une expérience professionnelle significative, peuvent bénéficier d'une équivalence. Voir « [Entrée par équivalence](#) »

III – Les étudiants âgés de plus de 26 ans

Les étudiants ou personnes âgés de plus de 26 ans qui souhaitent candidater en première année ne relèvent pas de la procédure APB. Ils doivent [télécharger](#) le dossier ci-joint et le renvoyer dûment complété avec les pièces justificatives dans les délais impartis.

IV– Les étudiants étrangers

> Candidats étrangers (non européens) résidant en France

Le dossier de demande d'inscription, dit « dossier jaune » est [téléchargeable](#) ou disponible auprès des ENSA. Il doit impérativement être transmis à l'école choisie en 1er vœu **le 22 janvier 2017 au plus tard** (voir [procédure étudiants étrangers](#)).

> Candidats résidant hors de France

Vous êtes un candidat non ressortissant de l'Union Européenne, résidant dans l'un des pays listés ci-après et vous souhaitez poursuivre des études en France : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mauritanie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Connectez-vous à l'adresse ci-dessous :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>

Ce portail a été mis en place pour simplifier vos démarches de préinscription auprès de plus de 250 universités et écoles en France, et pour vous aider à préparer votre demande de visa.

Attention aux délais de retrait et de retour des dossiers – voir auprès du service culturel de l'Ambassade ou du CEF.

Les candidats étrangers non francophones doivent justifier d'un niveau de français, soit le DELF B2, DALF C1 ou TCF DAP (score global supérieur ou égal à 419 et supérieur ou égal à 14/20 – écrit et oral).

2ème phase - Entretien de motivation

L'entretien devant un jury d'enseignants se déroulera le **samedi 13 mai 2017**.

Environ 500 candidats seront retenus pour un entretien individuel. Seul le questionnaire de motivation rempli lors de l'inscription sur APB sera accepté lors de l'entretien. Aucune pièce complémentaire ne sera examinée par le jury par souci d'équité.

Les candidats retenus pour cet entretien seront avertis et convoqués par mail fin avril - début mai 2017. Pour des raisons de capacité d'accueil et de sécurité, il est demandé aux candidats de ne pas venir accompagnés.

L'entretien est obligatoire pour tous les candidats convoqués ; toute absence vaudra abandon de la candidature. *Les candidats résidant hors de France métropolitaine seront dispensés de l'entretien mais enverront un dossier de travaux complémentaires dont le contenu leur sera précisé ultérieurement. Ces candidats devront obligatoirement se manifester dès réception du mail. En cas d'absence de réponse, le candidat sera considéré comme démissionnaire.*

La commission pédagogique établira un classement des candidats auditionnés. Les résultats seront exclusivement communiqués via le site [APB](#) selon le calendrier des phases d'admission.

Pour les étudiants étrangers, la communication des résultats se fera par mail et via le site « Etudes en France ».

Admission et inscription

Le candidat est invité à consulter son dossier électronique sur le [portail APB](#) à chaque phase d'admission. Si une proposition lui est faite, il y répondra à partir de son dossier électronique. En l'absence de réponse dans le délai imparti, sa candidature sera définitivement éliminée et l'ensemble de ses vœux annulé.

Attention - aucune information concernant le classement des candidatures ne pourra être délivrée par l'École.

L'inscription administrative des candidats retenus aura lieu à l'ENSA VT dès la deuxième quinzaine de juillet ou, par dérogation exceptionnelle pour les étrangers et/ou hors métropole, début septembre.